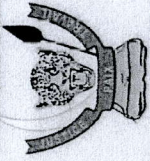


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 191/2023

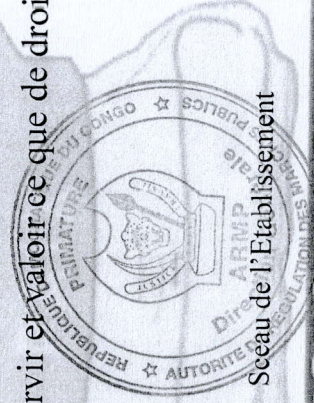
A LA SOCIETE A ONE BUILDERS SARL

Après avoir reçu l'avenant n° 001/MIN-IUH/CGPMP2/AONEBUILDERS/HK/2022 au contrat du marché n° 007 /MIN-IUH/CGPMP2/2021, conclu avec la Province du Haut-Katanga, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois cent trente mille six cent quarante-neuf (USD 1 330 649) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille trois cent quinze (USD 9 315).

Fait à Kinshasa, le 27/10/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général ad
Benoit Nkhitab Kalumbo